



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 49280

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur des dispositions ministerielles qui inviteraient les préfets à développer le travail à mi-temps dans les centres d'aide par le travail (CAT) pour les travailleurs handicapés dont la capacité de production diminuerait. Les conseils généraux seraient ainsi appelés à prendre en charge ces adultes handicapés partiellement, durant le temps libre, par des formules d'accueil partiel complémentaire opposables financièrement, aux départements. Le cas échéant, et compte tenu des incidences éducatives et financières qui en découleraient pour les collectivités locales, il demande que soit précisée l'état d'avancement de ces projets et le degré de participation envisagé avec les conseils généraux.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49280

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1166